

LANGUES VIVANTES CULTURES ETRANGERES 3A

LES LANGUES ET CULTURES ÉTRANGÈRES À L’ECOLE DES MINES DE NANCY

La pratique courante d'au moins deux langues et la découverte des cultures étrangères sont une composante essentielle de la formation de l'ingénieur et constituent l'un des objectifs déclarés de l'enseignement dispensé à l'Ecole des Mines de Nancy.

Dans cet esprit, les élèves sont tenus : de suivre un enseignement en anglais, obligatoire pour tous ; de poursuivre l'étude de l'autre langue apprise dans l'enseignement secondaire, ou de débiter une nouvelle langue. Il est en outre possible de suivre l'étude d'une troisième langue facultative (à partir de la 1^{ère} année ou en 3^{ème} année). La formation en langues correspond à environ 20% de la formation totale. Elle fait une large place à la dimension culturelle et doit amener progressivement l'élève-ingénieur d'une situation d'apprenant à un statut de véritable utilisateur de la langue. C'est pourquoi la pédagogie en langues repose sur les cours et sur l'apprentissage auto-dirigé sous la conduite d'un enseignant-référent.

Responsables d'Enseignements

Laurence MASSEMIN - Responsable du Département Langues et Cultures Étrangères

03 72 74 14 30 - Laurence.Massemin@mines-nancy.univ-lorraine.fr

Claire CUISINIER - Responsable des enseignements en allemand

Claire.Cuisinier@univ-lorraine.fr

Petra NORROY - Responsable des enseignements en anglais

Petra.Norroy@mines-nancy.univ-lorraine.fr

Mariana CHATELAIN - Responsable des enseignements en espagnol

Mariana.Chatelain@mines-nancy.univ-lorraine.fr

Alexandra NAWROT - Secrétaire du Département Langues et Cultures Étrangères

03 72 74 14 31 - Alexandra.Nawrot@mines-nancy.univ-lorraine.fr

L’organisation de la formation en langues

Le «quitus-langues»

Les élèves suivent un enseignement obligatoire dans deux langues étrangères, dont l'anglais, en 1^{ère} et en 2^{ème} année. Le «quitus-langues» est exigé pour l'attribution du diplôme. Le test passé en début de 1ère année détermine le niveau de l'élève tel que le définit le Cadre Européen Commun de Référence et aide à fixer son objectif de progression. Les élèves admis sur titre en 2^{ème} année passent un test dans les deux langues obligatoires qui déterminera leur objectif de progression.

Élèves admis en 1^{ère} année

Pour obtenir leur «quitus-langues», les élèves doivent :

- valider l'ensemble des cours présentiels (LV1, LV2 et LV3)
- valider l'apprentissage auto-dirigé
- progresser d'un niveau dans l'échelle du Cadre Européen Commun de Référence dans chacune des deux langues obligatoires, sachant que :
en LV2, l'objectif minimum est le niveau B1
en anglais, l'objectif minimum est le niveau B2
- être titulaires, dans les deux langues obligatoires, d'une certification externe correspondant à l'objectif de progression fixé.

L'obtention d'une certification en LV3 (facultative) ne dispense en aucun cas de l'obligation d'obtenir une certification en LV1 ou LV2 (obligatoires).

Élèves admis en 2^{ème} année

Pour obtenir leur «quitus-langues», les élèves doivent :

- valider l'ensemble des cours présentiels
- atteindre en anglais le niveau B2 dans l'échelle du Cadre Européen Commun de Référence validé par une certification externe.

Les élèves admis en 2^{ème} année peuvent éventuellement être dispensés de LV2 si leur niveau d'anglais est jugé insuffisant à leur arrivée à l'École. Dans ce cas, ils devront suivre un cours d'anglais renforcé.

Les enseignements

	Apprentissage auto-dirigé	Anglais et LV2* non-débutant	LV2* Débutant	LV3* (option)	
				Initiation	Entretien
1A	L'auto-apprentissage correspond à 25% du temps de formation en langues. En première année, il doit permettre à l'élève d'organiser son travail et sa progression.	1 séance hebdomadaire de cours (anglais) 2 séances hebdomadaires de cours (LV2 non-débutant)	2 séances hebdomadair es de cours	1 séance de cours par semaine NB : l'élève s'engage à poursuivre l' apprentissage de la langue jusqu'en fin de 2 ^{ème} année	1 séance de cours par semaine NB : l'élève s' engage pour un semestre
2A		Module thématique : 1 séance de cours par semaine Préparation à la certification externe : 2 séances hebdomadaires de cours (ou équivalent)	2 séances hebdomadair es de cours		1 séance de cours par semaine NB : l'élève s' engage pour un semestre
3A		1 séance hebdomadaire de cours (ou équivalent) Les élèves ayant validé un niveau C1 ou C2 par une certification externe peuvent être dispensés de cours dans la langue concernée s'ils n'ont aucun module à rattraper.	1 séance hebdomadair e de cours		Possibilité de faire une LV3 introduction

Langues proposées en LV2 et LV3 si le seuil d'ouverture de groupe est atteint (minimum 8 élèves) : allemand, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais, russe, Langues des Signes Française et FLE (Français Langue Etrangère – pour les étudiants étrangers).

Le parcours en Langues : autonomie et responsabilité

L'aide au choix

A l'École des Mines de Nancy, les élèves participent à l'élaboration de leur itinéraire linguistique et déterminent en 1^{ère} année, avec l'aide de l'enseignant-référent, leur propre stratégie d'apprentissage.

Une phase d'observation

Les premières semaines de 1^{ère} année sont consacrées à une sensibilisation à l'apprentissage des langues en autonomie et à la découverte de nouvelles langues. Ce travail est suivi par l'enseignant-référent, les enseignants et la coordinatrice de 1^{ère} année.

Cette période d'observation doit permettre à l'élève de faire le point sur ses connaissances, ses motivations, et de choisir de façon réfléchie une LV2 et, éventuellement, une LV3. Chaque élève peut demander conseil à son enseignant-référent.

Les tests d'évaluation

Tous les élèves passent obligatoirement un test permettant d'évaluer leur niveau d'anglais, d'allemand et/ou d'espagnol.

La signature du contrat d'objectifs

Au vu des résultats aux tests et de ses motivations, l'élève détermine, avec l'aide de l'enseignant-référent, les objectifs qu'il devra atteindre dans chaque langue (par exemple, niveau d'examen). Il (Elle) s'engage à respecter ces objectifs et à suivre avec assiduité une éventuelle LV3.

L'enseignant-référent

L'enseignant-référent suit le parcours de l'élève dans sa globalité et guide l'élève dans son apprentissage en autonomie.

Après la signature du contrat d'objectifs, c'est à lui que l'élève-ingénieur s'adresse s'il souhaite avoir des précisions complémentaires sur ses obligations en langues ou son contrat d'objectifs. L'élève peut également demander conseil à la coordinatrice des 1A ainsi qu'aux responsables de langues.

A la fin de l'année, c'est l'enseignant-référent qui valide ou non le travail en auto-apprentissage. Pour cela, l'enseignant-référent peut demander l'avis des collègues chargés de l'enseignement présentiel.

L'évaluation en Langues

L'évaluation en langues sanctionne l'acquisition effective de connaissances, c'est-à-dire le travail et le niveau de l'élève par rapport à l'objectif du cours.

Grille d'évaluation

A (Excellent)	progrès remarquables en cours de semestre. Investissement personnel et assiduité sans faille
B (Très bien)	très bonne assiduité et investissement. Le travail fourni a permis des progrès évidents
C (Bien)	bon investissement et bonne assiduité. Élève qui travaille même si parfois les résultats sont en dessous des attentes (lors d'un test, par exemple).
D (Assez bien)	participation et/ou travail satisfaisants. Investissement personnel jugé en dessous des possibilités de l'élève.
E (Passable)	étudiant qui se contente du minimum dans l'ensemble : passivité en cours. S'appuie sur ses acquis sans chercher à progresser
Fx (Faible)	irrégularité notable aussi bien dans le travail que dans l'assiduité
F (Insuffisant)	Les objectifs ne sont pas atteints par manque flagrant de travail et d'assiduité.

Quand deux enseignants interviennent dans un même cours, ils déterminent conjointement une évaluation globale.
Les évaluations sont communiquées aux élèves au cours de la dernière séance du semestre.

Contrôle continu et assiduité

L'évaluation se fait sur la base du contrôle continu, ce qui demande de la part de l'élève un travail régulier tout au long du semestre. C'est pourquoi des absences répétées à un même cours ou un travail autonome insuffisant ont une forte incidence sur l'évaluation semestrielle. Le ou les crédits non validé(s) entraînent un travail de rattrapage dont les modalités sont fixées par l'enseignant responsable du cours.

Ces rattrapages sont effectués après le conseil semestriel de promotion.

Les certifications en langues

Tableau comparatif des certifications en langues

	Elémentaire (Niveau B1)	Intermédiaire (Niveau B2)	Avancé (Niveau C1)	Supérieur (Niveau C2)
Anglais	B1 Preliminary ou B1 Business Preliminary (Cambridge)	B2 First ou B2 Business Vantage (Cambridge) ou IELTS 6/6.5 ou TOEFL iBT 95	C1 Advanced (Cambridge), mention B ou C ou IELTS 7/7,5	C1 Advanced mention A ou C2 Proficiency (Cambridge) ou IELTS 8
			TOEFL iBT avec 101 points (C1), 108 points (C2)	
Allemand	ZD B1	ZD B2	ZD C1	ZD C2
Espagnol (DELE)	SIELE ou DELE B1	SIELE ou DELE B2	SIELE ou DELE C1	SIELE ou DELE C2
Russe	TORFL (Niveau de base)			
Italien	CILS Livello 1	CILS Livello 2	CILS Livello 3	
Chinois	HSK Elémentaire	HSK Standard	HSK Supérieur	
Japonais	Test d'aptitude en japonais. Niveau 4	Test d'aptitude en japonais. Niveau 3		
Français (FLE)	DELF B1 TCF B1 (avec épreuves d'expression)	DELF B2 TCF B2 (avec épreuves d'expression)	DALF C1 TCF C1 (avec épreuves d'expression)	
Portugais	DE PLE B1			